

## Recherches sociographiques



### Dominique MARSHALL, *Aux origines sociales de l'État-providence*

André Turmel

Volume 40, numéro 2, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057289ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057289ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

#### ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Turmel, A. (1999). Compte rendu de [Dominique MARSHALL, *Aux origines sociales de l'État-providence*]. *Recherches sociographiques*, 40(2), 365–367.  
<https://doi.org/10.7202/057289ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1999

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

politique redevient populaire; les chercheurs doivent répondre à ce besoin et offrir aux spécialistes et au grand public de bonnes biographies.

Jocelyn SAINT-PIERRE

*Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

---

Dominique MARSHALL, *Aux origines sociales de l'État-providence*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, 317 p.

Dans le discours du Trône de 1943, le premier ministre Godbout déclarait que tout Canadien a droit à l'instruction et que, dans les meilleurs intérêts de l'enfance, la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire assurera ce minimum d'instruction nécessaire « de nos jours ». MacKenzie King, de son côté, n'était pas en reste ; à ses yeux, la loi sur les allocations familiales constituait un pas vers l'abolition de la misère et accordait à tous les enfants des chances égales de réussite ; en somme, une charte de l'enfance, ni plus ni moins.

Ce livre retrace l'émergence de l'État-providence que les gouvernements successifs, fédéral et provincial, allaient affiner pendant presque une cinquantaine d'années, jusqu'à ce que la frénésie actuelle de néolibéralisme renverse la vapeur et en commence le démantèlement. Le projet de l'auteure consiste à observer les familles (les transformations de la vie familiale) à travers le prisme de l'État. Il s'agissait de garantir des droits universels aux enfants en passant par leurs familles. Pour y parvenir, elle concentre son attention sur les deux lois mentionnées ainsi que sur la loi des établissements industriels et commerciaux.

Qu'on prenne bien la mesure des changements sociaux consacrés par ces lois : les parents étaient tenus d'assurer la sécurité matérielle de leurs enfants – jusqu'à 14 ans – tout en leur permettant d'acquérir un minimum de développement intellectuel et de « compétences ». En conséquence, il devenait illégal que ces enfants travaillent plutôt que d'aller à l'école, l'État s'engageant par ailleurs à fournir le soutien matériel nécessaire pour ce faire. Aussi, la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire et la loi sur les allocations familiales se sont révélées à l'usage pleinement complémentaires, la loi des établissements industriels et commerciaux venant compléter cette panoplie en verrouillant encore davantage l'interdiction du travail des enfants. Un demi-siècle de querelles entre l'Église et les réformistes libéraux au sujet de l'éducation trouvait ainsi son aboutissement : en 1943, le Québec devenait la dernière province canadienne à se doter d'une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire, longtemps après l'Ontario et surtout 100 ans après le Danemark.

Complémentaires étaient ces lois puisque, très tôt, les parents qui n'obtempéraient pas à l'obligation scolaire étaient menacés de se voir retirer les allocations familiales ; ce qui, on le comprendra, n'allait pas faire l'affaire de tous.

Qu'il suffise d'ajouter que les montants versés au titre des allocations familiales variaient de quatre à neuf dollars selon les barèmes et les circonstances particulières alors que le seuil de pauvreté était situé à 2000 \$ par année par les organismes officiels ; que le fait de verser ces allocations à la mère allait soulever un énorme débat, surtout au Québec qui allait résister plus longtemps que les autres provinces canadiennes à cette modalité de la mesure, et on comprendra un peu mieux la *Zeitgeist* de l'époque.

Le livre ne se contente pas de retracer la chronique plus ou moins politique de ces trois lois dont l'auteure présuppose qu'elles sont à l'origine de l'État-providence, mais, par surcroît, il décrit avec force détails les résistances populaires suscitées par celles-ci. Les sociologues connaissent bien la théorie des conséquences non intentionnelles de l'action. Cependant lorsqu'il s'agit d'en rendre compte sur le plan empirique, on se retrouve plus souvent qu'autrement soit devant un vide, soit devant des difficultés insurmontables. De ce point de vue, l'ouvrage de Dominique Marshall s'avère convaincant.

Si la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire fut bien accueillie par les élites libérales éclairées, elle n'en suscita pas moins une vive résistance dans de larges fractions des classes populaires. Certes leurs pratiques et leurs habitudes de vie s'en trouvaient considérablement bouleversées. On comprend mieux pourquoi les milieux ruraux ont résisté : le cultivateur avait besoin de main d'œuvre pour ses divers travaux saisonniers et habituellement ses fils la lui procuraient ; la loi lui interdisant tout à coup de retirer, ne serait-ce que temporairement, ses garçons de l'école, sa situation se compliquait encore davantage puisque ses revenus insuffisants ne lui permettaient pas d'embaucher des salariés agricoles. D'où les innombrables louvoiements et faux-fuyants qui aboutirent à des demandes de dérogation auprès des autorités concernées.

Il en va de même des familles nombreuses qui désiraient retirer de l'école leur fille de 12-13 ans afin qu'elle puisse aider aux travaux domestiques, tout en secondant sa mère. Les familles pauvres étaient dans une situation identique qui, pour la plupart, avaient besoin de l'apport d'un salaire supplémentaire, aussi ridiculement bas fût-il, afin d'aider à boucler le budget familial. Ainsi, des entreprises cupides, au nom d'une prétendue lutte à la pauvreté, enfrennaient allègrement la loi interdisant le travail des enfants, en embauchant dans les ateliers et les usines des jeunes de 12-14 ans et parfois moins, le plus souvent avec la complicité des familles. Tout le mouvement de va-et-vient autour de ces lois et des transformations qu'elles induisent est admirablement décrit par l'auteure et constitue une illustration fort bien argumentée de l'énorme capacité de résistance des milieux populaires vis-à-vis des changements que la bourgeoisie libérale introduit, toujours pour leur plus grand bien, il va de soi.

D. Marshall pratique avec un bonheur certain l'histoire sociale. Cela n'est pas si courant chez les historiens québécois qu'il faille souligner l'apport indéniable de ce travail à la connaissance de la société québécoise du XX<sup>e</sup> siècle. Cela ne va pas toutefois sans conséquence. On peut formuler une première remarque critique à l'auteure sur l'objet de sa recherche dont elle affirme qu'il concerne la famille et son historiographie (p. 16). Soit. Mais est-ce véritablement de cela que ce livre traite au

premier chef ? Outre qu'il y ait un fort biais à l'égard des institutions politiques et de la façon dont ces lois ont émergé en leur sein, l'analyse se concentre surtout sur les résistances populaires. Que deviennent les familles dans cette perspective ? Elles semblent un peu laissées pour compte dans le mouvement même de l'analyse bien qu'il soit fait mention de modèles précis de vie familiale inscrits dans la structure des institutions, sans que l'on sache trop de quoi il s'agit. L'argumentation de l'auteure n'apparaît pas tout à fait convaincante quant à l'ampleur des transformations que les familles ont subies ; on le devine plutôt qu'autre chose.

Par ailleurs, si l'auteure ne cache pas son appel aux perspectives et aux méthodes d'analyse des sciences sociales, au vu des auteurs cités notamment, il importe de regarder l'usage qu'elle en fait. Le projet apparaît hors de portée tant il est vaste : cerner « [...] l'ensemble des rapports de pouvoir dans la société qui mènent à la création (et sous-tendent la perpétuation) des rapports sociaux étudiés par la nouvelle histoire, entre classes, genres, générations, régions, nations et ethnies ». Pour ce faire, l'auteure passe de l'histoire de l'instruction publique et de l'État-providence (comme lieu d'élaboration de compromis temporaires avec les groupes dominés économiquement et comme agent de révolution culturelle) à l'histoire des familles (leur autonomie relative et leur rationalité propre) dans son développement économique et culturel, et à l'histoire du travail juvénile. On apprend que les intentions de l'État vis-à-vis des enfants et des parents révèlent les valeurs des gouvernants à l'égard de la famille et de la pauvreté, et ce, sans parler des valeurs des familles à l'endroit des institutions. La notion de valeur constituée dans ce livre, à vrai dire, une espèce de fourre-tout, c'est-à-dire une auberge espagnole dans laquelle on ne trouve que ce qu'on a mis au point de départ.

C'est énorme sans être tout à fait pertinent pour la démarche ultérieure et le sociologue que je suis s'y retrouve d'autant moins que l'analyse demeure plutôt empirique et pragmatique dans le meilleur sens du terme. D'ailleurs le livre ne se termine-t-il pas sur une constatation presque triviale en regard de cet appareillage conceptuel : « l'histoire [...] s'est développée en relation étroite et dynamique avec celles des mutations économiques, de l'évolution des valeurs politiques des citoyens et de la transformation des rapports sociaux » (p. 291). Qui dit mieux ?

Quelques remarques d'ordre factuel en dernier lieu. En page 54, le père George-Henri Lévesque est décrit comme étant « sous l'influence d'un courant radical d'action sociale catholique européen » ; peut-on expliquer ce qualificatif de radical et, surtout, en quoi ce que le père Lévesque faisait pouvait être qualifié ainsi ? Même remarque pour le quotidien libéral *Le Jour* (p. 82). En page 175, Horace Miner se voit attribuer le titre d'anthropologue alors, dans le même chapitre, un peu plus loin page 182, il devient sociologue. Il faudrait se décider ! Page 289, Paul Gérin-Lajoie et Arthur Tremblay sont étiquetés comme avocats, ce qui est inexact dans le cas du dernier. Page 22, note 8, l'auteur cité est bien Abram de Swaan (et non Bram). Page 45 : de crainte *qu'elles* ne servent.

André TURMEL

Département de sociologie,  
Université Laval.